



Publiez Ce  Que Vous Payez **Niger**  
**TRANSPARENCE**

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA TRANSPARENCE  
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N° 48 - AVRIL 2017

## AFFAIRE URANIUMGATE

# La majorité veut noyer le poisson dans l'eau

La cause semble désormais entendue. Les députés de la majorité ont décidé d'enterrer l'affaire Uraniumgate. Ce scandale politico-financier de grande ampleur au centre duquel se trouve Massoudou Hassoumi, l'actuel ministre des Finances. L'affaire porte sur 200 milliards de francs issus d'une vente d'uranium qui ont fait l'objet de transfert d'un compte bancaire de la Société du patrimoine des mines du Niger (Sopamin) logé à BNP Paribas vers un autre compte à Dubaï. Dans des conditions très opaques. Elle implique notamment le groupe Areva et des sociétés basées au Liban et en Russie. Massoudou n'a pas nié les faits lorsqu'ils ont été dévoilés par la presse nationale. Il a qualifié la transaction d'opérations de Trading, légale, à laquelle s'adonnent souvent les compagnies minières et dans lesquelles il est possible de gagner ou de perdre de l'argent. C'est la tombola, en somme.

(Lire page 4)



## BAISSE DES PRIX DES HYDROCARBURES

## Le gouvernement prive les Nigériens de leur rêve légitime

### Dernière heure

Le compte bancaire ouvert à Ecobank par le Collectif des organisations de la société civile pour la collecte des 20 millions de francs CFA destinés à l'ouverture d'une procédure judiciaire contre X par rapport à l'affaire Uraniumgate a été fermé sur instruction certainement du régime. Le motif invoqué par la Direction de Ecobank pour justifier sa décision a consisté à dire que ledit compte est ouvert dans un but de blanchiment d'argent sale et de terrorisme. Quelle absurdité ? Comment des gens qui exercent de telles activités criminelles peuvent-ils fournir tous les détails les concernant pour l'ouverture d'un compte ?

## BAISSE DES PRIX DES HYDROCARBURES

# Le gouvernement prive les Nigériens de leur rêve légitime

La baisse des prix des hydrocarbures à la pompe tant souhaitée par les Nigériens depuis que notre pays est devenu producteur du pétrole en 2011 n'est pas pour bientôt. Elle n'aura peut-être même plus lieu, du moins avec le régime en place. C'est ce qu'on peut comprendre de la réponse donnée par le Premier ministre, chef du gouvernement, à une question de journaliste sur une éventuelle baisse des prix des hydrocarbures à la pompe souhaitée par les populations nigériennes.

"La question n'est pas d'actualité", a répondu le chef du gouvernement avant de demander au journaliste et au-delà, aux Nigériens de "cesser de rêver" de voir les prix de l'essence baissés. "Les prix ne sont pas révisables, du moins pour l'instant", a-t-il souligné. Le Premier ministre a cependant reconnu "qu'il ya du carburant" dans le pays, car "nous n'importons plus, par contre nous exportons même" et "les besoins domestiques sont couverts", s'est-il réjoui.

Notons que le Niger entretient sa relation (pour le moment) avec la Chine dans le cadre de l'exploitation de cette manne pétrolière depuis 2008. Tout récemment, les deux pays ont annoncé leur intention de renforcer leur coopération dans le secteur pétrolier.

La Chine souhaite promouvoir la construction du projet d'Agadem phase II et du pipeline pour l'exploitation du pétrole. Le Niger entend profiter de la baisse de la production du pétrole au Nigeria pour faire des affaires en engageant des négociations avec la CNPC afin de vendre son pétrole au géant voisin du sud pour approvisionner la raffinerie de Kaduna.

Pour rappel, c'est le ministre de l'Energie et du Pétrole (aujourd'hui déchargé du portefeuille Energie) qui a annoncé aux nigériens que l'Etat procédera à une réduction des prix des hydro-



Le PM Brigi Rafini

carbures à la pompe à l'horizon 2016. Il s'est agi pour le ministre en charge de ce secteur d'apaiser la tension née des revendications de la société civile qui a engagé une lutte afin de contraindre le gouvernement à baisser les prix de l'essence. Avec cette déclaration du chef du gouvernement, il apparaît clairement que son gouvernement

**Soraz**

## Une baisse vertigineuse du prix des hydrocarbures

Si la Société de raffinerie de Zinder (Soraz) continue à fonctionner dans les mêmes conditions, il n'est pas évident que le meilleur soit à venir. Certes, c'est déjà un important succès pour notre pays que de parvenir à raffiner les premiers

n'est pas prêt à satisfaire cette revendication populaire. Pourtant, il a bien précisé qu'il ya du carburant dans le pays. Alors à qui profite-t-il ? En tout cas pas aux nigériens. La preuve a d'ailleurs été donnée avec la publication du dernier rapport de l'Indice du développement humain (IDH) qui classe le Niger au 187ème rang sur 188 pays concernés.

C'est dire que malgré les ressources générées par l'exploitation du pétrole depuis 6 ans, les conditions de vie des nigériens n'ont pas bougé d'un iota, alors qu'en 2014, il a été annoncé que les ressources générées par le pétrole en deux ans dépassaient largement ce que l'exploitation de l'uranium a généré au Niger en 50 ans. Du reste, le secteur du pétrole est en passe de suivre la même voie que celui de l'uranium où le Niger est pourtant l'un des premiers pays producteurs de l'uranium au monde.

Toutes ces ressources exploitées sur le territoire national comparées aux conditions de vie des nigériens prouvent clairement qu'il n'y a pas de transparence dans le secteur des industries extractives au Niger.

**Aboubacar Sani**



trole comme le goudron dont notre pays a tant besoin. Par rapport au raffinage, la capacité de production de 20.000 barils par jour au départ était déjà une source d'inquiétudes. Mais, c'était sans compter que c'est surtout le prix de vente des produits qui fera la différence.

Sur ce plan, on est loin d'avoir l'affluence tant espérée. Progressivement, d'autres problèmes sont venus se greffer au coût de cession pour détourner les clients de la destination Niger. Aujourd'hui, nous sommes à un point où l'offre semble dépasser la demande.

De moins en moins de camions citernes quittent quotidiennement le pays et l'on se retrouve dans une situation où l'usine a presque atteint ses capacités de stockage. Les cuves sont quasiment pleines. Pour tout dire, c'est tout simplement de la mévente. Selon les explications que nous avons reçues des techniciens, si toutes les cuves arrivent à être remplies, il va falloir arrêter les engins. Et les conséquences seront très lourdes.

Car une fois arrêtées, les machines ne pourront pas être redémarrées avant un délai minimum de 3 mois. Ce qui engendrerait une situation assez grave, car elle signifie 3 mois d'arrêt de travail payés. Pour ne pas en arriver là, le prix du litre d'essence pourrait connaître une baisse sensible à partir de la SORAZ. Ce qui n'a rien à voir avec le prix de vente à la pompe au niveau national. Un négociant d'un pays étranger que nous avons approché nous apprend que cette baisse serait de l'ordre de 60 francs CFA sur le litre pour ce mois de mars. Cela a justement encouragé les clients et, il est vrai que nous constatons depuis, un important mouvement de camions citernes en provenance de la SORAZ. Pourvu qu'on en n'arrive pas à une vente à perte. Juste pour sauver la face.

Omar

## AFFAIRE URANIUMGATE

# La majorité veut noyer le poisson dans l'eau



Le ministre Massoudou  
La cause semble désormais entendue. Les députés de la majorité ont décidé d'enterrer l'affaire Uraniumgate. Ce scandale politico-financier de grande ampleur au centre duquel se trouve Massoudou Hassoumi, l'actuel ministre des Finances. L'affaire porte sur 200 milliards de francs issus d'une vente d'uranium qui ont fait l'objet de transfert d'un compte bancaire de la Société du patrimoine des mines du Niger (Sopamin) logé à BNP Paribas vers un autre compte à Dubaï. Dans des conditions très opaques. Elle implique notamment le groupe Areva et des sociétés basées au Liban et en Russie. Massoudou n'a pas nié les faits lorsqu'ils ont été dévoilés par la presse nationale. Il a qualifié la transaction d'opérations de Trading, légale, à laquelle s'adonnent souvent les compagnies minières et dans lesquelles il est possible de gagner ou de perdre de l'argent. C'est la tombola, en somme.

Selon Massoudou, dans le cadre de ladite opération, le Niger a gagné 800 millions de francs CFA "sans rien faire", laquelle somme aurait

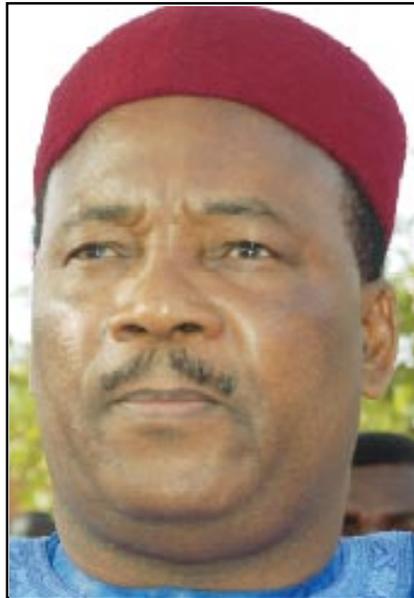
été utilisée pour renforcer le matériel roulant de la garde présidentielle. La sopamin a juste servi de tremplin pour mener l'opération. Mais pourquoi faire recours à une société publique pour la vente d'une importante quantité d'uranium n'appartenant au Niger ?

C'est le côté intrigant de l'affaire, et qui laisse croire au sein de l'opinion qu'il s'agit d'une affaire mafieuse dans laquelle les intérêts du pays ont été gravement compromis. Surtout que tout s'est passé à la présidence de la République, le ministère des mines étant totalement tenu à l'écart de l'opération. Pour faire la lumière sur le scandale, les députés d'opposition ont alors demandé la mise en place d'une commission parlementaire. Laquelle commission a produit un rapport sur mesure, en tenant à l'écart les deux représentants de l'opposition lors de la finalisation et le dépôt du document, qui a été aussitôt transmis au président de la République par le président du parlement. Devant cette manœuvre qui pue un sale tour, les deux députés de l'opposition ont cru devoir rompre le secret pour livrer à l'opinion les contenus des auditions auxquelles ils ont participé. Toutes les personnes auditionnées ont expliqué le rôle qu'elles ont eu à jouer dans l'affaire. La seule responsabilité du ministre Massoudou est clairement établie. Sur toute la ligne, ce qu'il a déclaré -notamment que les 800 millions reçus de la transaction ont été versés dans le compte de la Sopamin avant d'être transférés au Trésor national pour ensuite être retirés et consacrés à l'achat de matériel roulant à la garde présidentielle- a été battu en brèche. (Suite page 4)

## EXPLOITATION DE L'URANIUM PAR AREVA

## Le partenariat "gagnant-perdant": un boulet

Réunions, manifestations, déclarations. Rien n'y fait. Depuis de longs mois, les autorités communales d'Agadez se battent pour contraindre les sociétés minières (Somaïr, Cominak, Sonichar) opérant dans la région à leur verser la taxe professionnelle, l'unique impôt que l'Etat rétrocède intégralement aux communes. En compensation aux dégâts sanitaires et environnementaux causés par les activités extractives. Le montant global de cette taxe, non perçue par les communes à cette date, se chiffre à environ 4 milliards de francs. Les services des impôts sont intervenus dans le conflit, demandant aux sociétés de se conformer à la loi, mais celles refusent obstinément d'obtempérer. Et l'attitude des deux filiales d'Areva (Somaïr et Cominak) est encore plus révoltante. Après s'être mordicus opposées à la mise en recouvrement de la taxe, elles ont pris les devants en assignant l'Etat en justice selon la procédure de référé, prétextant que les nouvelles conventions minières signées en 2015 les astreignent du paiement de la taxe au titre de l'année 2016. En dépit du fait que la disposition l'instituant figure dans la loi minière 2006. Pas surprenant. Le groupe nucléaire civil français, Areva, fait sa loi au Niger. Des ac-



LE P.R. MAHAMADOU ISSOUFOU

teurs associatifs locaux et des organismes internationaux, dont la crédibilité ne peut être mise en doute, n'ont eu cesse de dénoncer cette situation inadmissible dans un pays dit souverain. Malheureusement, cette loi d'Areva dans notre pays s'est renforcée avec le régime Issoufou, qui a décidé de s'ériger en défenseur invétéré des intérêts du groupe français depuis 2011. Cette défense a notamment consisté à poser un certain nombre d'actes, souvent cachette, pour faire plaisir à leur ancien em-

ployeur, les principaux animateurs du pouvoir ayant travaillé pour le compte des deux filiales. L'art de la duplicité. Pendant qu'ils (les tenants du pouvoir) accordaient, dans le secret, certaines faveurs à Areva, ils rassuraient en même temps les Nigériens qu'ils n'ont pas d'inquiétudes à se faire.

Qu'ils sont dans une dynamique de négociations visant à imposer au géant du nucléaire français le partenariat "gagnant-gagnant". Les contours de ce nouveau partenariat, dans lequel le Niger sort finalement plus perdant que gagnant, ont été dessinés lors des fameuses "minutes de meeting", la prétendue rencontre "informelle" organisée à Paris dès l'entame du premier mandat du président Issoufou. Rencontre secrète qui a regroupé Massoudou Hassoumi, à l'époque ministre directeur de cabinet du président Issoufou, autour des plusieurs grands patrons du groupe. Pendant que le super ministre des Mines du Niger était aussi sur place à Paris dans la même période. Le contenu du partenariat sera finalement défini à l'occasion des rounds de négociations, en vue du renouvellement des conventions d'exploitation des sites de la Somaïr et de la Cominak ainsi que du sort à réserver au projet Imouraren.

A l'issue de ce long processus, conduit de bout en bout dans l'opacité, la moisson est plutôt maigre pour l'Etat. Un rapport publié récemment par un consortium d'ONG internationales en apporte la preuve. Selon les auteurs dudit rapport, l'uranium nigérien pèse pour "30% dans la production d'Areva". Mais notre pays n'a perçu que "7% des versements de l'entreprise".

"Les données recueillies montrent que pour une production équivalente, Areva a payé une redevance inférieure en 2015 qu'en 2014, privant ainsi notre pays de 15 millions d'Euro". Convertissez ce montant en francs CFA et vous réaliserez l'ampleur du manque à gagner. Est-ce cela le fameux partenariat gagnant-gagnant promis par le président Issoufou Mahamadou ?

(Suite de la page 3)

Aucune trace de cet argent ne figure dans la loi des Finances et dans le Journal Officiel. Devant ce constat, les députés de l'opposition ont alors demandé la mise en accusation du ministre Massoudou. Pris au dépourvu, la majorité parlementaire est sortie à son tour pour livrer à l'opinion le contenu de leur rapport taillé sur mesure dans l'espoir parvenir à sauver la tête du ministre Massoudou. Selon la majorité, les actes posés par ce dernier dans le cadre de l'opération sont réguliers. L'uranium qui a servi à la transaction n'appartient pas au Niger. Le matériel roulant a été acquis. En dépit du fait qu'il n'y a aucune trace

de la commission reçue dans le budget. En cautionnant ce scandale de grande ampleur pour sauver le camarade Massoudou au détriment des intérêts du pays, les députés de la majorité montrent clairement que le peuple n'est pas leur préoccupation. Ce faisant, les citoyens véritablement soucieux du devenir du Niger doivent se mobiliser pour que l'impunité ne prévale pas dans cette affaire. La justice également est interpellée. Elle est le dernier rempart contre l'arbitraire et l'injustice dans une démocratie. Un groupuscule de personnes, parce qu'aux commandes de l'Etat, ne peut pas spolier les ressources publiques et rester impuni.

S. Issa

S. Issa

## AFFAIRE URANIUMAGATE

# Le coup de gueule du Rotab

L'affaire dite Uraniumgate est très difficile à étouffer comme cherche à le faire le gouvernement. Avec la complicité des députés de majorité, qui ont cautionné le dépôt et la transmission expéditive du rapport d'enquête parlementaire non consensuel, au président de la République, Issoufou Mahamadou. Car ledit rapport n'a pas fait l'objet de validation par l'ensemble des membres de la commission.

C'est le subterfuge que le pouvoir a trouvé pour chercher à sauver la tête du ministre Massoudou Hassoumi, au centre du gros scandale politico-financier portant sur une transaction financière de 200 milliards de francs. Les Nigériens veulent connaître la vérité. Les organisations de la société civile se battent aux côtés de l'opposition pour que cela soit. C'est poursuivant cet objectif que le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (Rotab) a rendu public le communiqué de presse ci-dessus.

## Communiqué de Presse ROTAB

La Coordination Exécutive du Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) réunie en séance extraordinaire ce mercredi 22 Mars 2017 a analysé les derniers développements, nés de la scandaleuse affaire dite Uraniumgate avec le Groupe nucléaire Français et l'affaire des permis pétroliers de la compagnie anglaise Savannah Petroleum Limited. En effet, l'opinion publique a appris avec indignation et stupéfaction la scandaleuse affaire d'un montant de Deux-cent (200) milliards de francs CFA impliquant des personnalités nigériennes, françaises et d'autres nationalités, montant qui ne figure nul part dans les rapports ITIE. Un autre scandale révélé par la presse, documents à l'appui, porte sur le paiement par Savannah de 38 millions de dollars pour les permis pétroliers R1 et R2 au moyen d'un virement provenant d'un compte bancaire Ecobank domicilié au Nigéria. Pourtant, le rapport ITIE Niger 2014 fait état d'une somme de 34 millions de dollars encaissé par le Niger au titre de la même opération. Ce qui fait ressortir une différence de l'ordre de 3 milliards de francs CFA.

Ces affaires interviennent au moment où notre pays connaît une situation financière difficile auxquelles s'ajoutent des menaces provenant des groupes terroristes et des narcotrafiants. Ces scandales financiers que le gouvernement ne conteste pas du tout, montrent à suffisance l'incapacité des autorités à lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent, le trafic

d'influence et l'impunité jamais égalée de mémoire des Nigériens. Aussi, le Bureau de Coordination du ROTAB : - Considérant que les pouvoirs publics ont l'obligation de respecter et de faire respecter les lois de la République dont en premier lieu la Constitution du 25 novembre 2010 dont l'article 41 proclame : " Les biens publics sont sacrés et inviolables. Toute personne doit les respecter scrupuleusement et les protéger. Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation, de blanchiment d'argent ou d'enrichissement illicite est réprimé par la loi "

- Considérant les engagements pris par le Niger dans le cadre de l'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE) ;

- Considérant la mobilisation des organisations de la société civile pour lutter contre l'impunité, la corruption et la mal gouvernance ; Le ROTAB :

a) Condamne avec la dernière énergie les pratiques mafieuses dans la gestion des deniers publics ainsi que le comportement des pouvoirs publics consistant à restituer des montants colossaux de devises à des délinquants financiers parmi lesquels des Nigériens dont l'accointance politique est connue de tous ;

b) Exige des autorités judiciaires, que toute la lumière soit faite sur ces scabreuses affaires et que soient identifiés tous les auteurs, co-auteurs et complices et sanctionnés conformément aux lois et règlements de la République, et décide de saisir les juridictions compétentes en la matière ;

c) Appelle les organisations internationales à associer les populations locales et les élus locaux dans le déroulement des projets de développement et aussi les compagnies minières et pétrolières à s'acquitter de leur obligation fiscale vis-à-vis des communes riveraines ;

d) Réaffirme son attachement à la bonne gouvernance et renouève sa ferme détermination à poursuivre la lutte contre toutes les formes de pratiques mafieuses et de remise en cause des intérêts du pays ;

f) Félicite et encourage l'ensemble des OSC qui militent pour garantir la bonne gouvernance au Niger malgré les multiples et diverses pressions de la part des autorités publiques et particulièrement les journalistes pour avoir révélé les impairs de la gestion de nos gouvernants à travers des investigations fournies.

Pour La Coordination Exécutive du ROTAB  
Le Coordonnateur Ali IDRISSE

## RAFFINAGE DU PÉTROLE À LA SORAZ

# Tout pour les Chinois, la pollution pour les populations riveraines

Une délégation conjointe composée de députés membres du Réseau parlementaire sur la transparence dans les industries extractives et de membres du Rotab a séjourné dans la région de Zinder, entre décembre et janvier, dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Promotion de la Transparence dans la gestion des industries extractives au Niger". Ledit projet est financé par le NDI (National Democratic Institute).

statut et règlement intérieur par la société et c'est cette situation qui fait que les travailleurs ne sont pas catégorisés. Pour sa part, le directeur de la production a fourni des chiffres sur la capacité conceptuelle de la Soraz. Il a notamment

Dès leur arrivée, les membres de la délégation ont été transportés au Gouvernorat pour une réunion d'échanges sur les objectifs de la mission avec le locataire des lieux. La délégation s'est ensuite rendue au siège du Conseil régional de Zinder où elle a rencontré le deuxième vice-maire, son adjoint et le secrétaire général où le même cérémonial a été observé, à savoir la déclinaison des objectifs, lesquels objectifs visent à vérifier les conditions de travail et de vie des travailleurs de la Société de raffinage de Zinder (Soraz) et les conditions de vie des populations riveraines, exposées à la pollution et à la dégradation de leur environnement, induites par les activités de la raffinerie. Ensuite la délégation s'est rendue à la Mairie centrale de la ville, puis au sultanat de Zinder. En somme, on retient que sa première journée a été entièrement consacrée aux visites de courtoisie. Le travail véritable a débuté le lendemain avec le départ de la délégation à destination des installations de la Soraz, à quelque 55km de Zinder. A son arrivée, elle a été accueillie par le Directeur général de la société entouré de ses proches collaborateurs. Sur place elle a eu droit à une présentation de la Soraz qui est composée de deux parties : les représentants de l'Etat chinois et les représentants de l'Etat nigérien. Dans le capital de la société, la par-



DES MEMBRES DE MISSION AU PALAIS DU SULTANAT

tie chinoise détient 60% des actions contre 40% pour le Niger. L'effectif des employés est de 680 agents toutes catégories confondues. Du point du traitement salarial, la discrimination est de mise. De manière flagrante. Alors que les 260 employés chinois engrangent 1,2 milliards de salaire mensuel, les 410 agents nigériens totalisent, eux, 280 millions de salaire mensuel. Parmi les employés nigériens figurent 12 femmes affectées à des tâches diverses. Parlant des difficultés que rencontre la société, le Directeur général, partie nigérienne, a pointé la gestion des ressources financières. Selon lui, l'Etat nigérien n'honore pas ses engagements vis-à-vis du partenaire. Un autre problème qu'il a soulevé, c'est le manque de

indiqué que la société produit 1.000.000 de tonnes de produits bruts par an réparties comme suit : 250.000 tonnes d'essence ; 70.000 tonnes de gaz de cuisine ;

7000 tonnes de pétrole. Mais ce sont des chiffres à prendre avec beaucoup de prudence, car le directeur de la production ne maîtrise pas tous les paramètres. Après les explications, la délégation a eu droit à une visite des installations mais sans pouvoir accéder aux machines. Par rapport aux travailleurs nigériens, le directeur général adjoint de la partie nigérienne a ouvertement reconnu qu'ils vivent dans des conditions très précaires. La mission s'est entretenue avec les délégués du per-

sonnel, qui ont confirmé à leur tour que les travailleurs nigériens à la SORAZ vivent dans des conditions exécrationnelles. Quant aux travailleurs chinois dont l'effectif n'est pas maîtrisé par l'Etat, beaucoup d'entre eux sont, en fait, des prisonniers qu'on fait venir pour résorber le problème de la surpopulation carcérale en Chine. En résumé, les problèmes recensés au niveau de la Soraz sont le manque de langue de communication entre les Chinois et les Nigériens ; le refus de l'administration générale de la société d'appliquer le statut et règlement intérieur adopté par l'Assemblée générale en mai 2015 ; de classer et catégoriser les employés nigériens ; le manque de grille salariale et d'avancement des travailleurs nigériens ; le manque de transfert de connaissances aux Nigériens ; l'interdiction d'accès par les Nigériens de certaines salles de travail ainsi que le licenciement abusif dont ils sont victimes, etc. En guise de recommandation, les délégués du personnel de la Soraz ont demandé au Rotab de mener ce genre de mission pour sauver les travailleurs nigériens à la Soraz ; de mener le plaidoyer auprès du ministère du Pétrole afin que le statut et le règlement intérieur de la Soraz soient appliqués. En direction de l'Etat, ils ont demandé l'envoi des agents nigériens en stage au Soudan, Tchad, etc. ?, afin qu'ils se perfectionnent dans le travail.

Après l'étape de la Soraz, la délégation s'est transportée dans la commune d'Olléléwa, où elle s'est entretenue avec le maire en présence des conseillers sur les rapports qu'ils entretiennent avec la société. On retient pour l'essentiel que lesdits rapports sont exécrationnelles. En témoignent ces propos d'un conseiller : "Depuis sa création, nous n'avons jamais eu accès à la SORAZ. Nous avons des jeunes qui peuvent travailler mais les Chinois



DES MEMBRES DE MISSION DEVANT LA MAQUETTE DES INSTALLATIONS



SÉANCE DE TRAVAIL AVEC LA DÉLÉGATION

et la partie nigérienne refusent d'employer les autochtones." Selon eux, la seule chose que les villages environnants tirent de la Soraz, c'est la fumée toxique qui se dégage des usines. En d'autres termes, la dégradation de l'environnement, de

leur cadre de vie. Ensuite, la délégation a rencontré les populations qui ont fait le même constat. L'implantation de n'a apporté que malheur et désolation pour les habitants des villages environnants.

S. Issa



Une vue des membres de la mission

## UNE DÉLÉGATION CONJOINTE DÉPUTÉS NATIONAUX/ROTAB À AGADEZ

# Dans les galeries des sites miniers

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Promotion de la transparence dans les industries extractives" financé par le National Democratic Institute (NDI), une délégation conjointe du Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (Rotab) et du Réseau parlementaire sur les industries extractives a effectué une mission du 25 février au 5 mars dans la région d'Agadez.

A son arrivée dans la capitale de l'Air, la délégation a d'abord effectué une série de visites de courtoisie dont la première étape a été le sultanat, où elle a eu un entretien avec le Sultan sur l'objet de la mission conjointe dans la région. Occasion pour le sultan Oumarou de présenter les difficultés auxquelles se trouve confrontée sa région ; lesquelles difficultés se résument au manque d'infrastructures sanitaires, hydrauliques et éducatives. Il y a aussi le manque d'électricité et l'insécurité qui prend de l'ampleur avec notamment la fermeture du site d'orpaillage du plateau du Djado. Après cette étape, la délégation a rencontré les autorités administratives et communales pour

des séances d'échanges. Les différentes rencontres ont été sanctionnées par une réunion de synthèse.

Lors de ladite réunion, les autorités régionales ont exprimé leur disponibilité à accompagner la mission en vue de l'atteinte de ses objectifs. Il a été aussi constaté le non versement de la redevance minière aux collectivités d'Agadez, la fermeture du site aurifère du Djado, l'application de la loi contre la traite humaine et la lutte contre la migration irrégulière. Puis, la délégation s'est ébranchée en direction de la cité minière d'Arlit distante d'environ 250 km d'Agadez, sur une route totalement délabrée. Dès l'entrée de la cité, le décor est saisissant. Les

maisons sont recouvertes d'une poussière ocre, un indicateur qui renseigne directement le visiteur sur la nature de la principale activité qui a cours dans la localité : l'extraction de l'uranium. Ici aussi, la délégation a d'abord rencontré le maire avant de prendre attache avec les responsables des compagnies minières. A la Somair, elle a eu droit à une visite guidée au niveau de l'hôpital de la société où elle a eu à échanger le médecin chef. Ensuite, elle a été conduite au niveau des installations de la Somair créée depuis 1968.

La société a débuté avec une production initiale 410 tonnes qui tourne aujourd'hui autour de 3065 tonnes. Pour ce qui est du personnel, il se chiffre 934 salariés en janvier 2017 dont 99% de Nigériens. Il convient de préciser que l'exploitation de l'uranium se fait à ciel ouvert au niveau du site de la Somair.

Le même jour, dans l'après midi, la délégation s'est rendue sur le site de la Cominak. Là aussi, elle s'est entretenue avec les responsables de la société sur la technique d'exploitation du minerai et a eu droit à une visite guidée des installations. La Cominak exploite l'uranium dans la plus grande mine souterraine au monde depuis 1978, rappelle-t-on. Elle comptait quelque 880 agents au moment du passage de la délégation pour une production estimée à 1400 tonnes en 2016. En marge des entretiens avec les responsables, la mission a aussi rencontré les structures syndicales et les délégués du personnel des deux sociétés.

A l'issue cette rencontre avec les travailleurs, une réunion de synthèse a été organisée. Réunion au cours de laquelle lesdits travailleurs ont exprimé leurs revendications qui se résument au non-respect du code de travail par les entreprises sous-traitantes ; le salaire dérisoire qu'elles pratiquent ; le cumul des arriérés de salaires qui s'élève à 6 mois au niveau de certains sous-traitants ; le manque de médecins spécialistes ainsi que de médicaments dans les deux hôpitaux ; et la remise en cause de la prime liée au

logement social, etc. Les travailleurs ont également souligné le dysfonctionnement de l'OSRA, qui fait que les retraités sombrent dans l'oubli total. Après la visite des sociétés, la délégation a rencontré aussi les populations de la localité, laquelle rencontre a permis à la mission de s'enquérir des difficul-



DES MEMBRES DE MISSION DANS LES ENTRAILLES D'UNE MINE

tés auxquelles elles sont confrontées. Comme problèmes, elles ont d'abord souligné le manque crucial d'eau et d'électricité, pendant que les compagnies utilisent gratuitement l'eau de nappe souterraine. Il y a aussi le refus de sociétés de reconnaître les impacts

environnementaux des exploitations ; leur refus de paiement de la taxe professionnelle à la commune ; la nécessité de créer le fonds pour les générations, etc. La localité d'Azelik, à 295km d'Arlit, a constitué la troisième étape de la délégation. A son arrivée, elle a été accueillie par la population avec à sa

tête le maire et le préfet de la localité. Comme lors des étapes précédentes, le travail a consisté en des échanges. Le premier point soulevé par les habitants, c'est l'arrêt de l'exploitation du site par les Chinois. Un arrêt qui a plongé les travailleurs qui accusent 5 mois d'arriérés de salaires dans le désœuvrement. A cette étape, les femmes ne sont pas laissées en marge.

Elles ont tenu à exposer à la délégation leurs préoccupations spécifiques. Celles qui produisent le natron et le sel ont sollicité la mise à leur disposition d'un périmètre pour faire le maraîchage ainsi que des appuis leur permettant d'accroître leurs productions. Elles ont également évoqué le problème de l'écoulement sur le marché, demandant la multiplication des points d'eau et la fourniture de la localité en électricité et en eau potable de manière permanente.



DES MEMBRES DE MISSION SUR LES INSTALLATIONS TECHNIQUES

S. Issa

# Plate-forme revendicative citoyenne pour la défense des droits humains

Considérant la résolution du peuple nigérien à bâtir un État de droit garantissant, d'une part, l'exercice des droits collectifs et individuels, la liberté, la justice, la dignité, l'égalité, la sûreté et le bien-être comme valeurs fondamentales de notre société, et d'autre part, l'alternance démocratique et la bonne gouvernance ; (cf. Préambule de la Constitution du 25 novembre 2010).

Considérant son attachement aux principes de la démocratie pluraliste et aux droits humains tels que définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples de 1981 ; (cf. Préambule de la Constitution du 25 novembre 2010).

Considérant son attachement indéfectible au principe fondamental de la souveraineté du peuple, au caractère démocratique et social de la République, ainsi qu'aux instruments juridiques régionaux et internationaux de protection et de promotion des droits humains tels que signés et ratifiés par le Niger ; (cf. Préambule de la Constitution du 25 novembre 2010).

Considérant son opposition absolue à tout régime politique fondé sur la dictature, l'arbitraire, l'impunité, l'injustice, la corruption, la concussion, le régionalisme, l'ethnocentrisme, le népotisme, le pouvoir personnel et le culte de la personnalité ; (cf. Préambule de la Constitution du 25 novembre 2010) ;

Nous, organisations de la société civile nigérienne, citoyens et citoyennes de tous les horizons, attachés à la défense des droits humains fondamentaux et à la démocratie,

Constatant que les droits civils et politiques, ainsi que les libertés fondamentales, consacrés par les instruments juridiques internationaux et régionaux et la Constitution du 25 novembre 2010, notamment les libertés d'expression, d'association et de manifestation, font l'objet de restrictions inacceptables et sont constamment bafoués par les autorités en place ;

Constatant que l'arbitraire, l'impunité, l'injustice, la corruption, la concussion et le népotisme ont pris une ampleur jamais égalée dans le pays, et sont même en passe d'être érigées en " normes " dans la gestion des affaires publiques à tous les niveaux ;

Constatant que les autorités en place continuent, sous

divers prétextes, de multiplier les atteintes aux droits économiques et sociaux des citoyens à travers notamment des mesures de déplacement forcé de populations, l'interdiction et la criminalisation d'activités économiques légales, la confiscation et la destruction sans indemnisation des biens privés, la destruction sans indemnisation des installations commerciales dans les centres urbains, les obstacles et restrictions à la libre circulation des personnes, etc ;

Constatant que les conditions de vie des populations nigériennes ne font que se dégrader tant dans les villes que dans les campagnes, en raison de l'extrême vulnérabilité des systèmes de production aux chocs climatiques, de la persistance du chômage de masse, en particulier chez les jeunes et les femmes, de la cherté des denrées de base, de la déliquescence et de la marchandisation des services essentiels ;

Constatant que le financement public des secteurs sociaux de base, notamment l'éducation et la santé, est resté, depuis au moins une décennie, largement en dessous des seuils respectifs promis de 25% et 10% des ressources du budget de l'État que tous les gouvernements successifs se sont pourtant engagés à atteindre ;

Constatant que le faible niveau de financement public des secteurs sociaux de base, notamment de l'éducation et de la santé, se traduit par la déliquescence progressive des systèmes d'éducation et de santé, la faible qualité et la marchandisation des prestations, et l'aggravation des difficultés d'accès pour les plus pauvres ;

Constatant que la situation sécuritaire ne fait que se dégrader dans le pays, entraînant une véritable catastrophe humanitaire, d'énormes pertes en vies humaines dans les rangs des forces de défense et de sécurité, des violations graves des droits humains, une augmentation sans précédent des dépenses militaires et de sécurité, ainsi qu'une présence militaire étrangère accrue portant atteinte à la souveraineté de notre pays ;

Formulons à l'endroit des autorités en place les revendications cardinales suivantes comme base de notre action de mobilisation citoyenne :

A propos de l'État de droit et de la gouvernance démocratique

" L'abrogation de l'ordonnance N°84-06 du 1er mars 1984 portant régime des associations (modifiée par l'ordonnance N°84-50 du 5 décembre 1984 et la loi N°91-006 du 20 mai 1991) et de la loi N°2004-45 du 8



juin 2004 régissant les manifestations sur la voie publique. Ces deux textes, qui comportent des dispositions contraires à l'esprit des instruments juridiques internationaux et de la Constitution du 25 novembre 2010, doivent être remplacés par des nouveaux textes garantissant l'exercice, sans entraves, des libertés d'association et de manifestation.

" Le renforcement de l'indépendance de la justice à travers des réformes tendant, d'une part, à ériger le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) en une instance autonome soustraite à toute influence de l'Exécutif, et d'autre part, à assurer l'indépendance du Parquet vis-à-vis du Ministre de la Justice et à garantir la subordination de la police judiciaire au Parquet. Ces réformes doivent non seulement mettre fin à la présidence du CSM par le Président de la République, mais aussi prévoir un mécanisme permettant à tout justiciable de saisir directement le conseil sur des aspects disciplinaires.

" L'élaboration dans les meilleurs délais d'une loi portant statut des médias d'État, afin de garantir l'objectivité, l'impartialité et le pluralisme d'opinions dans le traitement et la diffusion de l'information; et ce, conformément aux dispositions de l'article 158 de la Constitution du 25 novembre 2010, qui précise que " les médias d'État sont des services publics dont l'accès est garanti, de manière équitable et effective à tous ". Cet article précise également que les médias d'État " ont l'obligation de favoriser le débat démocratique et de promouvoir les droits humains fondamentaux, les langues nationales et les produits sportifs et culturels nationaux, l'unité nationale, la tolérance et la solidarité, la paix et la sécurité, entre les différentes communautés, ainsi que la lutte contre toutes formes de discrimination ".

" L'élaboration d'un fichier électoral fiable et la mise en place d'une nouvelle Commission Électorale Nationale Indépendante, sur une base consensuelle, en vue de l'organisation, avant la fin 2017, des élections municipales et régionales. Cette exigence s'inscrit dans le souci de donner la possibilité aux citoyen(ne)s de choisir eux-mêmes leurs élus locaux et régionaux pour la gestion des collectivités.

" La réduction du train de vie de l'État et du personnel politique à travers la réduction de la taille du Gouvernement et du parlement, ainsi que la limitation du nombre des conseillers et chargés de mission au niveau de toutes les institutions de la République; et ce, dans un souci d'efficacité et d'économies budgétaires dans un contexte national d'ailleurs marqué par des difficultés de trésorerie.

"La révision de la Constitution et de la loi organique sur la Cour Constitutionnelle pour consolider l'indé-

pendance de cette institution importante dans la vie démocratique. La révision des textes fondamentaux doit viser, non seulement à revoir la composition de ladite cour, mais aussi à offrir, au moins, aux organisations de la société civile, la possibilité de saisir directement la cour constitutionnelle; et ce, dans le souci d'éviter que cette prérogative soit l'apanage exclusif des pouvoirs exécutif et législatif.

"Le renforcement des capacités et des pouvoirs des autorités administratives indépendantes (Commission Nationale des Droits Humains, Conseil Supérieur de la Communication), y compris également des institutions d'audit et de contrôle (Cour des comptes) et des institutions sectorielles de régulation (Autorité de régulation des secteurs des télécommunications et de la poste, Autorité de régulation des marchés publics). Cela implique également la mise en œuvre d'une campagne d'information et de sensibilisation du public sur le rôle de ces institutions, et la mise en place de mécanismes permettant aux citoyen(ne)s de les saisir de leurs plaintes et de leur demander des comptes.

" L'intensification de la lutte contre la corruption, le détournement des deniers publics, l'enrichissement illicite, le blanchiment d'argent et autres crimes économiques et financiers à travers d'une part la mise en place d'un pôle judiciaire spécialisé disposant des ressources humaines et financières suffisantes, et d'autre part le renforcement de l'indépendance et des pouvoirs de la Cour des comptes. Cela suppose l'adoption des critères de nomination non partisans des membres de la Cour, la réalisation d'audits systématiques des finances publiques, des marchés publics, des entreprises publiques et parapubliques, des contrats miniers et pétroliers, des contrats de partenariat public privé, de la dette extérieure, ainsi que de toutes les compagnies et sociétés privées gérant des secteurs stratégiques concédés par l'État (téléphonie, eau potable, transport).

A propos de la sécurité et de la défense nationale

" La réorganisation, le renforcement des capacités opérationnelles, l'augmentation des effectifs dans les zones en proie aux menaces sécuritaires, et la réhabilitation de l'image des forces de défense et de sécurité afin de les rendre plus aptes à faire face à toutes les menaces, plus proches des populations civiles et plus respectueuses des droits humains tant en période de paix qu'en situation de conflit armé. Cela implique également l'audit des ressources financières importantes consacrées à la défense et à la sécurité au cours des cinq (5) dernières années dans l'optique de vérifier leur utilisation efficace et efficiente.

(Suite page 12)

# Plate-forme revendicative citoyenne pour la défense des droits humains

" La dénonciation de tous les accords de défense secrets liant l'État du Niger à d'autres puissances, et la fermeture immédiate de toutes bases militaires étrangères établies dans notre pays sur la base des tels accords; et ce, dans le souci de préserver la souveraineté du pays et contrer toute velléité de recolonisation. Cela signifie que seuls des accords régulièrement ratifiés et portant sur la coopération et l'assistance en matière de défense et de sécurité peuvent être maintenus.

" La mise au point d'une stratégie de prévention et de gestion des problèmes sécuritaires basée sur le respect des droits humains, le développement socioéconomique centré sur les besoins des populations, l'information, la sensibilisation et la participation des acteurs locaux, notamment des organisations des jeunes, des femmes, des élus locaux et des médias; et ce, dans l'optique de sortir de la politique actuelle du tout sécuritaire et s'orienter vers une approche de réponse aux situations de conflits à travers des actions de développement socioéconomique.

" La Levée immédiate de toutes les mesures d'exception prises dans le cadre de l'état d'urgence dans la région de Diffa, notamment celles ayant une incidence grave sur la situation socioéconomique des populations (interdiction de la pêche, du commerce du poisson et du poivron, suspension de la tenue de certains marchés hebdomadaires); et ce, eu égard au fait que ces mesures sont très préjudiciables aux populations et violent les dispositions du Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels, qui fait obligation à tous les états signataires de " s'abstenir de prendre des mesures qui aient pour effet de priver quiconque de l'accès à une nourriture suffisante, à la santé et à l'éducation " .

" La révision de certaines dispositions des textes relatifs à la lutte contre le terrorisme, notamment celles relatives à la durée de la garde à vue et à la détention préventive; et ce, dans le souci de prévenir tout abus de pouvoirs se traduisant par des détentions arbitraires, des détentions prolongées sans jugement et l'engorgement des lieux de détention. Cela implique également l'accélération de la procédure de jugement des centaines de personnes actuellement détenues dans les prisons de Kollo et Koutoukalé; et par conséquent aussi le renforcement des effectifs et des moyens du pôle judiciaire en matière de lutte contre le terrorisme et des centres de détention où les conditions sont plus

déplorables voire inhumaines et dégradantes.

## Droits économiques, sociaux et culturels

" La réforme du système éducatif et la réhabilitation de l'école publique à travers d'une part, l'augmentation de la part des ressources budgétaires consacrées au secteur de l'éducation pour atteindre le seuil de 25%, et d'autre part l'arrêt à brève échéance de la politique de contractualisation de l'enseignement. Cette réhabilitation de l'école publique suppose la revalorisation de la fonction enseignante à travers un système concurrentiel d'évolution de carrière et de rémunération, le paiement immédiat des arriérés de salaires dus aux enseignants contractuels, la mise en place des programmes de formation initiale et d'autres programmes novateurs afin d'améliorer l'apprentissage et répondre aux besoins des enfants, l'amélioration des conditions de vie et d'études des élèves et étudiants.

" L'amélioration progressive de l'accès des populations aux soins de santé à travers d'une part, l'augmentation de la part des ressources budgétaires consacrées au secteur de la santé pour atteindre le seuil minimum de 10% recommandé par l'OMS, et d'autre part la mise en place d'un système de couverture médicale pour tous à travers des régimes d'assurances maladies et/ou de mutuelles de santé. Cette amélioration suppose la levée des barrières financières à l'accès aux soins de santé, le maintien et l'extension de la gratuité des soins, la répartition géographique adéquate du personnel de santé, ainsi que la revalorisation de ses conditions de travail et de rémunération.

" L'arrêt immédiat des opérations de déguerpissement des petits commerçants entreprises par les autorités régionales et municipales avec le soutien du gouvernement, ainsi que l'indemnisation et la relocalisation de tous ceux dont les kiosques et les boutiques ont été démolis à Niamey, Zinder et dans d'autres localités. Cette exigence s'applique également à toutes les personnes déplacées de force dans la région de Diffa, aux orpailleurs chassés des sites aurifères du Djado et à tous ceux dont les biens ont été confisqués et détruits sans aucune indemnisation.

" L'adoption et la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre la cherté de la vie, y compris de mesures portant sur la régulation des prix des denrées de base et des loyers. Ces mesures doivent inclure notamment la réduction du prix à la pompe des hydrocarbures, la



résiliation du contrat de gestion des magasins sous douane attribué à Bolloré, l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits de première nécessité.

" La mise en place d'un programme de création d'emplois pour les jeunes diplômés et les jeunes non scolarisés et la réintégration de toutes les personnes admises régulièrement aux différents concours d'entrée à la fonction publique annulés suite à des constats de fraude. Cette exigence implique également la mise en place d'un programme de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes à travers non seulement des subventions publiques, mais aussi des programmes de renforcement de capacités.

" La mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles conséquentes, tant au plan national qu'au plan international, afin de faire face à la situation humanitaire présente et poser les jalons d'une réponse aux causes structurelles de la crise sécuritaire et humanitaire; et cela conformément aux dispositions de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui stipule que les États sont tenus " d'agir, au maximum de leurs ressources disponibles, pour assurer progressivement le plein exercice des droits économiques, sociaux et culturels " y compris par l'assistance et la coopération internationale. Cela implique aussi la renégociation des contrats miniers et pétroliers afin d'accroître la mobilisation des ressources internes indispensables pour la concrétisation des droits économiques, sociaux et culturels.

" La création des conditions favorisant le développement rural et l'autosuffisance alimentaire à travers, d'une part, l'allocation d'au moins 20% des ressources budgétaires au secteur agro-sylvo-pastoral, et d'autre part l'adoption de mesures et actions visant à amé-

liorer et renforcer la résilience des systèmes de production face aux chocs climatiques. Cela implique le rejet des accords de partenariat économique (APE) et de tout projet d'accaparement des terres agricoles et pastorales, le soutien de l'État à l'agriculture familiale, aux systèmes de conservation, de transformation et de commercialisation des produits alimentaires.

" L'arrêt immédiat de la chasse aux migrants et de la criminalisation des activités liées à la migration conformément à l'esprit et à la lettre

des instruments juridiques internationaux ratifiés par le Niger. Cela implique le respect strict de toutes les dispositions du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens et l'abstention de signer tout accord pouvant se traduire par des restrictions à la mobilité des personnes. En particulier cela implique la non signature des accords de réadmission souhaités par l'Union Européenne et le refus de la logique d'externalisation des frontières telle qu'elle se manifeste à l'heure actuelle.

## CRISE À LA CNPC NP

# Le cri de détresse des délégués licenciés

Le bras de fer opposant, depuis septembre 2016, la direction générale de la CNPC NP et les employés nigériens amorce un nouveau tournant, avec l'autorisation accordée à la compagnie pétrolière chinoise de procéder au remplacement des agents licenciés pour cause de sit-in qualifié "d'illégal".

Il semble, en effet, que le ministre du pétrole, Fomakoye Gado, a finalement donné son accord à la direction générale de la compagnie pour le recrutement de nouveaux agents, alors qu'une procédure judiciaire portant sur le cas des licenciés est actuellement pendante devant la justice. Ils sont au total 15 délégués du personnel visés par la mesure de licenciement, qui a été cautionnée par des inspecteurs de travail.

Les employés nigériens de la CNPC NP avaient organisé le sit-in à Niamey, Zinder et Diffa le 31 octobre 2016 pour exprimer leur colère devant le refus obstiné de la compagnie de donner satisfaction à une plate-forme revendicative qu'ils avaient déposée pour exiger de leur direction "l'amélioration de leurs conditions de vie et de tra-

vail et l'application des textes en matière de travail au Niger". Au même moment, ladite direction demanda aux agents de participer à un jeu de langue chinoise, lesquels agents décidèrent de le boycotter devant la non-satisfaction de leurs revendications. C'était la goutte d'eau qui détériora les rapports déjà tendus entre la direction générale et les employés nigériens. L'organisation du sit-in a constitué l'alibi à la compagnie chinoise pour se débarrasser des meneurs du mouvement, à savoir les 15 délégués du personnel. La notification de licenciement leur a été faite le 14 décembre 2016, au moment où le ministre de l'Emploi et du travail tentait de trouver une solution au différend opposant les deux parties.

(Suite page 17)

## RECOUVREMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE PAR LES COLLECTIVITES D'AGADEZ

# La mauvaise foi des sociétés minières

Les conseillers municipaux de la région d'Agadez ne sont pas contents de l'attitude des sociétés minières implantées dans leur région, principalement le groupe français Areva à travers ses deux filiales SOMAÏR et COMINAK qui exploitent l'uranium et la Société nigérienne de charbon (Sonichar) qui exploite le charbon. Ces sociétés refusent, en effet, de s'acquitter de la taxe professionnelle au profit des communes de la région.

Pourtant, cette taxe est l'unique impôt entièrement rétrocédé par l'Etat aux communes. Elle a été instituée par le décret n°230-2013/MI du 28 Juin 2013 pour des "investissements au profit des populations de la région qui subissent les effets néfastes et directs des activités industrielles". Ainsi, c'est près de quatre milliards FCFA de taxe que ces sociétés refusent de payer et ce, malgré les injonctions des services des impôts. Un comportement qui s'apparente, ni plus ni moins, à un incivisme fiscal que les quinze maires de la région et l'ensemble des conseillers régionaux, regroupés au sein du cadre de concertation de la région, ont dénoncé dans une déclaration rendue publique le 20 mars dernier. Aussi, malgré les ressources qu'elles engrangent, ces sociétés qui se disent "respectables et respectueuses des lois de la République" violent les lois de la République du Niger, un acte que même la petite vendeuse de galette ne se permet pas. Bien avant cette déclaration, le président du conseil régional d'Agadez, le président du conseil municipal et le maire de la commune urbaine d'Arlit avaient adressé le 1er décembre 2016, une lettre au Premier ministre sur le problème de recouvrement effectif de la Taxe professionnelle due par les sociétés minières SOMAÏR et COMINAK. "Contre toute attente et tout fondement légal, les deux sociétés contestent cette année le paiement de la Taxe Professionnelle, pourtant liquidée et mise en recouvrement dans les mêmes

conditions légales et réglementaires que celles des exercices précédents", écrivaient-ils. "Prétextant d'une insignifiante imprécision des Conventions qu'elles ont signées le 16 juillet 2015, chacune en ce qui la concerne avec l'Etat, ces sociétés estiment y trouver une parade d'évitement de paiement de la Taxe Professionnelle, ignorant que les mêmes Conventions, elles, sont complétées par la Loi Minière 2006-26 du 09 août 2006, qui constitue le référentiel national définissant le cadre légal d'exercice des activités minières", indique la même lettre. Tout en reconnaissant que lesdites Conventions spécifiques passent sous silence l'imposition de la Taxe Professionnelle en ce qu'elle n'est pas expressément mentionnée ni en leurs points définissant la liste des impôts et taxes dont les requérantes sont exonérées et le point définissant la liste d'impôts et taxes auxquels les requérantes sont soumises, les maires d'Agadez et d'Arlit écrivent "qu'il est expressément convenu que pendant toute la durée de sa validité, la Convention et la régle-

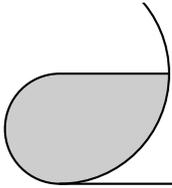
mentation minière applicable à la date de signature de la Convention constituent la loi des Parties". Ainsi, lorsque dans l'application des Conventions, on est confronté à un vide juridique, comme c'est le cas ici, les parties ont convenu de se référer à la réglementation générale régissant les activités minières au Niger qui est la Loi Minière 2006-26 du 09 août 2006. Aux termes des dispositions de cette loi, "SOMAÏR et COMINAK sont soumises de droit à la Taxe Professionnelle", indique la lettre.

En somme, "conformément aux dispositions combinées des articles 5 et 16 des Conventions spécifiques du 16 juillet 2015 et de l'article 93 de la Loi Minière 2006-26 du 09 août 2006, les impositions en matière de Taxe Professionnelle de la SOMAÏR et la COMINAK sont bel et bien dues et acquises à nos collectivités", concluent les auteurs de la lettre du 1er décembre au Premier ministre. D'ailleurs, comment peut-il en être autrement dans la mesure où ce concours financier est une exigence de la constitution et les activités de ces sociétés contribuent à une forte dégradation de l'environnement. Le recouvrement de cette taxe permettra aux collectivités d'entretenir le cadre de vie des populations.

Aboubacar Sani



PHOTO DE FAMILLE DEVANT LA PRÉFECTURE D'ARLIT



## DECLARATION N° 1

Le cadre de concertation, crée par arrêté N°0017/CR/AZ du 20 janvier 2017 du Président du Conseil Régional regroupe les collectivités territoriales, la société civile de la région d'Agadez.

Réuni le 20 Mars 2017 dans la salle des réunions du Conseil régional d'Agadez, le cadre de concertation rend publique la déclaration dont la teneur suit :

En effet, après avoir analysé la situation socioéconomique de la région, le cadre de concertation constate avec amertume que les collectivités territoriales ont été privées de certains de leurs droits constitutionnels du fait des sociétés minières de la place notamment la Cominak, la Somair et la Sonichar.

Ces trois sociétés s'insurgent de manière désinvolte contre la seule taxe qui revient entièrement aux populations subissant les effets néfastes et directs des activités industrielles. Il s'agit de la taxe professionnelle. C'est l'occasion pour nous de porter à la connaissance de toute la population d'Agadez en particulier et du Niger en général le comportement peu respectueux de ces trois sociétés à l'endroit de nos concitoyens par la violation flagrante des dispositions de la loi portant code minier.

Nous ne pouvons comprendre que des sociétés qui se disent respectables et respectueuses des lois de la République se versent dans l'incivisme fiscal pour une taxe dont s'acquitte même la petite vendeuse de galette et ce malgré les injonctions des services des impôts.

Il est important de préciser que la fiscalité minière constitue la principale source de financement des budgets de nos collectivités pour la sauvegarde et la préservation de notre environnement pollué par les activités des sociétés minières.

La taxe professionnelle est un impôt entièrement rétrocédé par l'Etat aux collectivités territoriales par décret n°230-2013/MI du 28 juin 2013 portant répartition des produits de certains impôts et taxes rétrocédés par l'Etat aux collectivités territoriales.

Elle est définie comme étant un impôt direct perçu au profit des collectivités territoriales sur les personnes physiques ou morales exerçant une profession industrielle commerciale, libérale ou artisanale.

Par conséquent, nous estimons légitimement que le

refus manifeste de ces sociétés de s'acquitter du seul impôt qui reste aux collectivités territoriales est une grave remise en cause des principes de la décentralisation.

Dans leur élan d'insouciance totale à l'égard de la population, Les filiales d'Areva, notamment la Cominak et Somair, ont même osé assigner l'Etat du Niger en procédure de référé en contestant la mise en recouvrement de la taxe professionnelle due au titre de l'exercice 2016.

Elles prétextent une insignifiante imprécision de convention qu'elles ont signé le 15 juillet 2015 et à travers laquelle elles estiment trouver une parade pour éviter le paiement de la taxe professionnelle ignorant que les mêmes conventions, elles, sont complétées par la loi minière 2006-26 du 9 Aout 2006 qui constitue le référentiel national définissant le cadre légal d'exercice d'activité minière.

Quant à la Sonichar en plus de son mépris affiché à l'endroit de la population locale et ce depuis bientôt cinq ans, elle se cache derrière un décret de 1977, rendu pourtant caduc par les différentes lois minières pour fuir ses responsabilités sociétales et ses obligations fiscales. Elle refuse de manière catégorique le paiement des taxes émises par les services des impôts au titre des années 2014, 2015, 2016 et 2017.

Au regard de tout ce qui précède il est mis en évidence que ces trois sociétés, loin d'agir pour l'intérêt des nigériens se comportent en territoire conquis et s'érigent en Etat dans un Etat.

C'est pourquoi, nous, élus locaux et Société Civile de la Région d'Agadez condamnons et fustigeons énergiquement cet état d'esprit irrespectueux de nos valeurs et de la dignité humaine.

Aussi, estimons-nous en droit de nous mobiliser pour l'application stricte des lois de la République afin de mettre les populations d'Agadez dans ses droits.

Pour ce, nous entendons user de tous les moyens légaux pour faire aboutir tout ce que de droit.

Enfin, nous demandons au nom de toute la population de la Région d'Agadez, comme par le passé le soutien du Gouvernement de la 7ème République pour le dénouement heureux de cette situation.

Fait à Agadez, le 20 Mars 2017 - La Réunion

## TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES FRANÇAISES

# C'est encore flou !

Paris, le 13 avril 2017 - ONE, Oxfam France et Sherpa, en collaboration avec le Basic, lancent un rapport inédit : " La transparence à l'état brut : décryptage de la transparence des industries extractives ". Ce rapport étudie les premières déclarations publiques des paiements effectués par six entreprises pétrolières, gazières et minières françaises auprès des gouvernements des pays dans lesquels elles opèrent : Areva, EDF, Engie, Eramet, Maurel & Prom et Total [1]. L'analyse détaillée de ces données démontre que les activités de Total en Angola et d'Areva au Niger pourraient mener à de potentiels détournements d'argent de la part de la compagnie pétrolière angolaise et de pertes fiscales importantes pour ces deux pays, parmi les plus pauvres au monde. Le rapport publié ce jour dresse également les difficultés rencontrées dans cette démarche de transparence.

Les cas spécifiques de Total en Angola et Areva au Niger

Grâce à la publication de leurs paiements, les activités de deux grandes entreprises opérant dans deux pays en développement ont pu être passées à la loupe. Le rapport met en lumière des irrégularités inquiétantes, conduisant à des manques à gagner importants pour l'Angola et le Niger, deux pays riches en ressources naturelles. Laetitia Liebert, Directrice de Sherpa, souligne : " La première déclaration de paiements aux gouvernements de Total a révélé un écart de plus de 100 millions de dollars entre les revenus déclarés par l'Angola en 2015 et ceux déclarés par Total sur son plus gros champ pétrolier. La compagnie pétrolière angolaise aurait-elle détourné une partie de ces revenus ? Total aurait-elle mis en place un prix de transfert ? Pour aller plus loin, il est crucial que l'entreprise divulgue l'ensemble des informations requises afin de comprendre ces irrégularités. " Pour Quentin Parrinello, porte-parole d'Oxfam France : " Si l'uranium nigérien représente près de 30 % de la production d'Areva, le Niger perçoit seulement 7 % des versements de l'entreprise aux pays producteurs. Les données montrent que pour une production équivalente, Areva a payé une redevance inférieure en 2015 qu'en 2014, privant ainsi le

pays de 15 millions d'euros. Nos données suggèrent également qu'Areva serait parvenue à sous-évaluer ses exportations d'uranium vers la France, lui permettant de ne pas payer jusqu'à 30 millions d'euros d'impôts la même année, soit 18% du budget de la santé du Niger, un pays où l'espérance de vie dépasse à peine 60 ans. Une injustice inacceptable qui priverait le pays de ressources essentielles pour lutter contre la pauvreté et les inégalités ".

Les bonnes pratiques et les limites

Si la publication de ces nouvelles données a été saluée par la société civile, le rapport montre également que des zones d'ombres persistent. Exemples à la clé, le rapport dresse le constat des difficultés rencontrées pour accéder aux données, les comprendre et les analyser. D'une part les informations sont difficiles à trouver et sont publiées dans des formats non exploitables, à savoir en PDF et non en format ouvert. Les informations sont par ailleurs incomplètes : ils manquent par exemple des précisions sur le contexte, sur les activités des entreprises ou sur les définitions des données utilisées ou encore sur la conversion des devises. " Ce premier exercice de transparence représente une avancée notable, mais de nombreuses

failles dans ces déclarations des grandes entreprises françaises ne permettent pas encore de mettre fin à l'opacité du secteur extractif. Il nous faut un meilleur accès aux données, des informations mieux contextualisées et plus complètes afin d'aller au bout de la démarche de transparence. La directive européenne doit être révisée dans ce sens pour pouvoir faire le suivi de l'argent et permettre notamment aux pays les plus pauvres d'augmenter leurs revenus et financer leur développement", souligne Friederike Röder, directrice France de ONE. Afin de rééquilibrer le rapport de force entre les multinationales et les pays riches en ressources naturelles et ainsi de permettre à ceux-ci et à leur population de réellement bénéficier de l'extraction de ces ressources naturelles, ONE, Oxfam France et Sherpa recommandent à l'Union européenne et à la France d'améliorer les mesures existantes, ce qui renforcerait la transparence dans ce secteur.

Contacts presse :

ONE : Charlotte Grignard - 06 22 41 00 41 - charlotte.grignard@one.org

Oxfam France : Eleonora Trementozzi - 07 69 17 49 63 - etrementozzi@oxfamfrance.org

Sherpa : Lisa Rieux - 01 42 21 33 25 - lisa.rioux@asso-sherpa.org

Notes aux rédactions

[1] Pour garantir plus de transparence dans le secteur extractif, l'Union européenne (UE) a adopté en 2013 deux directives (comptable et transparence) obligeant les entreprises pétrolières, gazières et minières enregistrées et/ou cotées dans l'UE à publier chaque année les paiements effectués au profit des gouvernements dans lesquels elles ont des activités extractives. En décembre 2014, la France transpose alors en droit français ces directives. C'est ainsi que les entreprises extractives françaises ont publié pour la première fois, en 2016, leurs paiements aux gouvernements.

## CRISE À LA CNPC NP

## Le cri de détresse des délégués licenciés

(Suite de la page 13)

Pour les employés nigériens, ce licenciement de leurs camarades, à cause d'un sit-in, constitue une violation de l'article 3.2 de la Convention 87 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948 et de l'article 514 du recueil des Décisions et principes du comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT). Parce que le sit-in qui a été observé devant le siège de la CNPC NP, sis à l'hôtel Solux, "s'inscrit dans l'exercice normal du droit de grève pacifique". Mais les responsables chinois de la compagnie ne com-

prennent pas ce discours. La mesure de licenciement étant prononcée, ils ont informé par écrit les banques où sont logés les comptes des délégués que ces derniers ne font plus partie des effectifs de la compagnie. Expéditif. Ils ont décidé d'agir vite pour ne plus devoir revenir sur leur décision. Même en cas d'intervention d'une autorité gouvernementale dans le dossier. La preuve, le ministre de l'Emploi a adressé une correspondance à la direction générale de la compagnie pour souligner le caractère illégal de mesure de licenciement. Mais rien n'y fit. La direction a refusé d'obtempérer à l'injonction. De guère lasse, les délégués ont finalement décidé d'attaquer en référé la com-

pagnie en justice. Le procès s'est déroulé le 28 février. La justice a tranché en faveur de la direction générale de la NPC NP, en se basant sur cette expression utilisée par le ministre de l'Emploi dans une deuxième correspondance adressée à la compagnie : "la perte de confiance". Pour le collectif des délégués du personnel, cette situation constitue un précédent dangereux, car elle risque de porter atteinte aux libertés syndicales. Par conséquent, il appelle les organisations sociales et syndicales ainsi que les organisations de défense des droits de l'Homme à se mobiliser pour défendre la cause des délégués licenciés, afin de préserver l'expression lesdites libertés dans le pays.

I.S

(Source L'Enquêteur)



## AVIS AUX LECTEURS

Ce bulletin est le vôtre. Vous pouvez contribuer à l'enrichir en nous envoyant vos articles aux adresses suivantes :  
BP : 10468 Niamey Niger  
E-mail :  
pcqvpniger@yahoo.fr

## TRANSPARENCE

Bulletin d'information  
du ROTAB - PCQVP

BP : 10468 Niamey-Niger

Cell : (00227) 96 47 10 57

E-mail : pcqvpniger@yahoo.fr

Site Web : www.rotabniger.org

## Directeur de Publication

Ali Idrissa

Rédaction &  
Administration

Ousseini Issa

Sani Aboubacar

Naomi Binta Stansly

Omar Mamane

## Tirage

1000 exemplaires

Nouvelle imprimerie du Niger (NIN)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Niger : Arrestation de Maikoul ZODI, coordinateur de la coalition Tournons la Page Niger



Nous venons d'apprendre l'arrestation, ce jour 5 avril 2017 à 6 heures du matin, à son domicile, du coordinateur de la Campagne Tournons La Page Niger, Monsieur Maikoul ZODI Président de l'ONG Mouvement des Jeunes Républicains au Niger (MPC) et membre du Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB). Maikoul ZODI, représentant des organisations des droits humains au Niger avait démissionné de son poste de rapporteur général de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), refusant de valider les élections de mars 2016 qui avaient consacré le hold-up de Monsieur Issoufou Mahamadou pour un second mandat. Il est signataire de la plainte contre X déposée par la société civile nigérienne le 31 mars 2017 devant le doyen des juges d'instruction,

dans le scandale de l'Uraniumgate, affaire de vente d'uranium de près de 319 millions de dollars. Cette transaction a transité par des intermédiaires russes et libanais en décembre 2011 entre la multinationale française Areva et l'Etat du Niger, impliquant plusieurs personnalités nigériennes et françaises. Aujourd'hui, nous ne savons pas si cette arrestation a un lien avec cette affaire. Bien que le Niger soit engagé dans l'ITIE (Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives), ses engagements de transparence ne sont pas respectés. Maikoul ZODI est aussi engagé dans la lutte contre la mal gouvernance et la corruption. Il est l'un des principaux organisateurs de la marche du 21 décembre 2016 de la société civile nigérienne. Cette arrestation s'inscrit dans une démarche plus large de

criminalisation des mouvements sociaux et citoyens nigériens. Le pouvoir judiciaire doit cesser d'être un instrument de répression dans les mains de l'exécutif contre des citoyens engagés pour le bien du peuple nigérien.

Nous condamnons fermement ce comportement des autorités judiciaires qui, au lieu d'analyser la plainte, piétine les droits et les libertés des citoyens. La Coalition Tournons la Page ainsi que la coalition Tournons la Page Niger et tous les autres membres de la coalition sont profondément préoccupés par l'arrestation de Maikoul ZODI. Nous exigeons la libération immédiate et sans conditions de Maikoul ZODI.

Fait à Paris, le 05 avril 2016

Pour la Coalition internationale  
Tournons la Page

## Les mots de remerciement de Zodi, après sa libération

Mes mots ne sont pas assez forts pour exprimer toute ma reconnaissance à l'endroit de l'opinion nationale et internationale qui se sont fortement mobilisées suite à mon arrestation et ma détention (du 5 au 18 avril 2017), sous le fallacieux chef d'accusation, du reste non fondée de concussion. Mes sincères remerciements s'adressent aussi aux avocats, aux organisations de défense des droits humains et de promotion de la démocratie au Niger, aux organisations internationales, aux médias nationaux et internationaux, aux structures politiques nationales, aux penseurs indépendants et tous ceux qui se sont investis pour exiger ma libération. Mes encouragements quant à eux vont en direction des juges libres, responsables et inflexibles, car, dans un Etat de droit, la Justice reste le dernier rempart contre l'arbitraire et le fait du prince. Par la grâce de Dieu, j'ai toujours gardé le moral haut et fort durant ma détention, étant convaincu d'être du côté de la vérité, puisque je n'ai posé nul acte illégal ou illicite. Pourtant, j'ai été détenu à la prison civile de Niamey durant



Maikoul ZODI

14 jours, dans des conditions inhumaines. C'est le lieu de dire que la maison d'arrêt de Niamey, conçue initialement pour 320 détenus, accueille actuellement plus de 1400 ; de ce fait, certains de ces détenus sont obligés de dormir dans des égouts, d'autres encore réduits à cohabiter avec des détenus malades. Plus grave, des cas de maladies et décès sont régulièrement enregistrés ; autre anomalie majeure, parmi les 1400 détenus, seuls 400 ont été jugés et condamnés. Les 1000 autres devant bénéficier de la présomption d'innocence, restent privés de leur liberté. Dans ce lieu affligeant, les conditions de vie sont drama-

tiques : les prisonniers n'ont droit qu'à un repas par jour, le " menu " étant la bouillie de sorgho. En tant que défenseur des droits humains, mon séjour dans cette prison m'a permis de mesurer toute la gravité du traitement inhumain et dégradant que subissent les détenus. J'interpelle les autorités de notre pays d'abord sur ces manquements graves, ensuite sur leur devoir d'élaboration et d'application des programmes de rééducation ou de réinsertion. Pour revenir sur mon interpellation, il est à noter que ce n'est en réalité qu'une cabale contre les voix dissidentes, chose devenue monnaie courante depuis quelques temps dans mon très cher pays, le Niger. Les responsables politiques actuels sont allergiques à la dénonciation de leur mal gouvernance. L'on est dans le tout répressif. Mais, doivent-ils savoir que tous ces agissements désespérants, ne font que renforcer davantage notre conviction dans notre lutte pour la justice sociale et notre combat sans relâche contre la corruption et le détournement de deniers publics. Rien, absolument rien ne résiste au temps !

# DÉCLARATION DE PRESSE DU COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE NIGÉRIENNE

Réuni à l'effet d'examiner les derniers développements de la situation scolaire et universitaire au Niger, au lendemain des manifestations des élèves et étudiants à Niamey et à l'intérieur du pays, le collectif des organisations de la société civile, fait la déclaration dont la teneur suit :

A peine deux (2) jours après l'interpellation du gouvernement par les députés nationaux au sujet de la situation particulièrement grave que traverse l'école publique nigérienne, les manifestations des élèves et étudiants, tant à Niamey qu'à l'intérieur du pays, sont venues montrer aux yeux du monde entier que les autorités en place n'ont finalement aucune réponse concrète aux légitimes revendications des acteurs du secteur de l'éducation en dehors des discours creux et de la répression policière.

En effet, alors que les manifestations des élèves et étudiants étaient tout à fait prévisibles depuis l'ultimatum lancé par le Comité directeur de l'Union des Scolaires Nigériens (USN), les autorités en place, convaincues que les forces de l'ordre se feraient le devoir de contrecarrer toute action de protestation dans les rues, n'ont engagé aucun dialogue avec les responsables de cette organisation ; préférant ainsi laisser les élèves et étudiants sortir dans les rues de Niamey et des villes de l'intérieur du pays se mesurer à des éléments des forces de l'ordre équipés de tous le matériel nécessaire à la répression et visiblement très déterminés à en découdre avec les jeunes frères et sœurs.

Aussi, profondément attaché au respect des droits humains et des valeurs de la démocratie, totalement résolu à empêcher par tous les moyens légaux le retour à l'autoritarisme d'antan, convaincu de la nécessité d'une large mobilisation citoyenne non partisane pour la réhabilitation de l'école publique et la défense des acquis des luttes antérieures, indéfectiblement attaché à la sacralité de la vie humaine, le collectif des organisations de la société civile :

1-Condamne avec la dernière énergie l'usage disproportionné de la force contre les manifestations scolaires et estudiantines du 10 avril 2017, dont le bilan officiel dressé par les autorités fait cas d'un étudiant tué, de 88 blessés et 313 interpellés ;

2-Présente ses condoléances les plus attristées, sa compassion et sa solidarité aux familles et aux proches des victimes de cette répression barbare d'un autre âge, souhaitant bon rétablissement aux blessés ;

3-Dénonce vigoureusement l'hostilité manifeste des

autorités en place à l'exercice légitime et légal de la liberté de manifestation consacrée par les instruments juridiques internationaux et la Constitution du 25 novembre 2010, ainsi que leur propension maladroite à user de la force brute contre les manifestants non armés ;

4-Réaffirme devant l'opinion nationale et internationale sa détermination à s'élever contre l'usage disproportionné de la force dont est devenu coutumier le régime en place à Niamey, et qui a entraîné plusieurs fois, depuis 2011, mort d'hommes et atteintes à l'intégrité physique des manifestants ;

5-Exprime sa profonde indignation devant les discours méprisants et mensongers débités par des autorités gouvernementales qui cherchent par tous les moyens à s'exonérer de toute responsabilité par rapport au drame survenu sur le campus universitaire de Niamey, et plus généralement par rapport à l'état de déliquescence du système éducatif nigérien ;

6-Rappelle aux éléments des forces de l'ordre qu'il est dans leur intérêt, chaque fois qu'ils sont envoyés sur le terrain pour réprimer des manifestants pacifiques, de garder à l'esprit qu'ils sont au service des citoyens et non d'un quelconque gouvernement, et que leurs responsabilités individuelles et collectives restent engagées en cas d'atteintes à la vie et à l'intégrité physique des manifestants ;

7-Exige des plus hautes autorités le limogeage de tous les responsables des forces de l'ordre engagés dans la répression des manifestations du 10 avril, des responsables ministériels et universitaires qui ont autorisé la violation des franchises universitaires, et l'ouverture d'une enquête visant à établir les responsabilités individuelles des agents qui ont exercé des brutalités contre les manifestants ;

8-Dénonce les violences exercées par les forces de l'ordre à l'endroit des journalistes et les exhorte à continuer à accomplir avec courage et détermination leur mission d'information du public ;

9-Exige la libération immédiate et sans conditions de toutes les personnes arrêtées dans le cadre des manifestations du 10 avril 2017 et la réouverture de tous les campus universitaires fermés, et apporte tout son soutien aux élèves et étudiants, ainsi qu'aux enseignants, qui luttent courageusement pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, ainsi que pour la réhabilitation de l'école publique nigérienne aujourd'hui en totale déliquescence ;

## AFRIQUE

# L'industrie pétrolière et gazière du continent se réunira ce mois-ci

Ce rassemblement annuel de l'industrie pétrolière et gazière amont de l'Afrique est une plate-forme essentielle pour examiner l'état de l'industrie et d'échanger sur les opportunités clés pour l'avenir.

L'industrie pétrolière et gazière africaine sera au centre de la 16ème Africa Independents Forum. C'est un événement clé sur le calendrier international du pétrole et du gaz, qui se déroulera à Londres les 24 et 25 mai. Il s'agira d'examiner l'état de l'industrie et d'échanger sur les opportunités clés pour l'avenir à travers cette plateforme.

Présentant les principaux projets et opérateurs du secteur amont en Afrique, ce forum offre aux entreprises indépendantes, aux compagnies internationales de pétrole, de gaz et d'énergie et aux représentants des gouvernements des possibilités d'étendre leur réseau, de présenter leurs projets, de proposer de nouvelles affaires afin de conclure des contrats de partenariats et d'investissement.

Le programme de cette année, axé sur le développement et l'accompagnement au changement de l'industrie, traitera du thème " Identifier le futur du Continent pour l'in-

dustrie pétrolière et gazière amont ". Des exposés approfondis fourniront un cadre pour explorer des solutions qui vont au-delà des tactiques de survie pour révéler les meilleures pratiques pour mieux équiper l'industrie face aux incertitudes et aux chocs tout en maintenant une performance optimale.

Un rapport récent d'Ernst & Young indique que la valeur totale des transactions pour l'Afrique en 2016 était de 4,9 milliards de dollars pour 61 transactions, dont 92% étaient en amont, les transactions en aval constituant le reste. Quatre-vingts pour cent des transactions en amont ont été annoncées au quatrième trimestre, probablement en raison d'un retour de confiance dans l'industrie et d'une reprise attendue de l'activité opérationnelle au cours des mois suivants.

Cette hausse des prévisions donne un ton optimiste pour le 16ème Africa Independents Forum. Les intervenants confirmés qui partage-

ront leurs perspectives sont Pade Durotoye, PDG d'Oando Energy Resources; Darran Lucas, Directeur des travaux d'exploration et des nouvelles entreprises chez Sasol; Erwin Kroll, Premier Vice-président pour le Moyen-Orient et l'Afrique chez OMV Upstream; Neil Ritson, Président de Solo Oil Plc et Oisin Fanning, Président exécutif de San Leon Energy à Dublin.

Le 79ème dîner de PetroAfricanus, un des événements clés du forum, sera organisé par ITE au Waldorf Hilton où Jasper Peijs, Vice-président des travaux d'exploration en Afrique chez BP, s'adressera aux membres du Club PetroAfricanus.

L'AIF accueillera aussi le 8ème déjeuner du Global Women in Petroleum & Energy Club organisé par Frontier Communications avec, comme intervenante, Sandy Stash, Vice-Président Groupe pour la sécurité, le développement durable et les affaires extérieures de Tullow Oil à Londres.

En 2015, le gouvernement ougandais, représenté par Ernest Rubondo, Directeur par intérim du pétrole, Direction de l'énergie et des minéraux, a profité de l'AIF pour promouvoir l'appel d'offres pour la concession de six blocs dans le Albertine Graben auquel 17 entreprises avaient candidaté pour être qualifiées.

Organisé par ITE, le forum offre une excellente visibilité pour les sponsors, les exposants et les annonceurs avec un certain nombre de possibilités sur mesure pour communiquer et réseauter. Le dernier sponsor à s'engager est ACAS-Law basé à Lagos.

Lazard Obiang

(Suite de la page 15)

10-Invite l'ensemble des forces vives de la Nation, indépendamment de toutes considérations partisans ou autres, à se joindre au collectif des organisations de la société civile en vue de faire, le mercredi 19 avril 2017 à partir de 15h, une grande marche citoyenne, à l'échelle nationale, pour défendre le droit à l'éducation de nos enfants, dénoncer la répression sauvage des manifestants pacifiques, réclamer justice pour les victimes, et s'élever contre l'impunité pour tous ceux qui se croient en droit de lancer des hordes policières contre des enfants désarmés. Enfin, le collectif des organisations de la société civile invite, d'ores et déjà, tous les Imams et leaders musulmans à profiter de l'occasion de la prière hebdomadaire de vendredi pour faire, dans toutes les mosquées du Niger, des invocations et des prières pour le repos des âmes des victimes de la barbarie policière, mais aussi pour le succès de la mobilisation citoyenne du mercredi 19 avril 2017.

Fait à Niamey, le 12 Avril 2017